

CONTRAT DE DISTRIBUTION À UN ACTIONNAIRE (LCSA)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	4
0.00 INTERPRÉTATION	4
0.01 Terminologie.....	4
0.01.01 Contrat	4
0.01.02 Éléments d'Actif.....	4
0.01.03 Éléments de Passif.....	5
0.01.04 Représentants Légaux.....	5
0.02 Intégralité et primauté.....	5
0.03 Lois applicables	5
0.04 Non-conformité.....	5
0.04.01 Divisibilité.....	5
0.04.01 Disposition alternative.....	5
0.05 Généralités	6
0.05.01 Cumul	6
0.05.02 Non-renonciation.....	6
0.05.03 Dates et délais.....	6
a) De rigueur.....	6
b) Calcul.....	6
c) Reports.....	7
0.05.04 Références financières.....	7
0.05.05 Genre et nombre	7
0.05.06 Titres.....	7
1.00 OBJET	8
1.01 Répartition des Éléments d'Actif.....	8
1.02 Date et heure	8
1.03 Répartition des revenus.....	8
1.04 Exécution des contrats existants.....	8
2.00 CONTREPARTIE	8
2.01 Engagement de l'ACTIONNAIRE	8
2.02 Quittance.....	8
3.00 MODALITÉS DE PAIEMENT	8
4.00 ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	9
4.01 Statut	9
4.02 Conclusion et exécution du Contrat.....	9
4.03 Adoption des procédures corporatives.....	9

CONTRAT DE DISTRIBUTION À UN ACTIONNAIRE (LCSA)

4.04	Capacité et pouvoirs	9
4.05	Effet obligatoire	9
4.06	Résidence	10
4.07	Consentement éclairé	10
5.00	ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ	10
6.00	ATTESTATION DE L'ACTIONNAIRE	10
7.00	OBLIGATION RÉCIPROQUE	10
8.00	OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ	10
9.00	OBLIGATION DE L'ACTIONNAIRE	11
10.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	11
10.01	Avis	11
10.02	Arbitrage	11
10.03	Élection de for	11
10.04	Modification au Contrat	12
10.05	Non-renonciation	12
11.00	ENTRÉE EN VIGUEUR	12
12.00	PORTÉE	12

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE 0.01.02 – LISTE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF RÉPARTIS	14
ANNEXE 0.01.03 – LISTE DES ÉLÉMENTS DE PASSIF ASSUMÉS	14

○ ○ ○ ○ ○

CONTRAT DE DISTRIBUTION À UN ACTIONNAIRE (LCSA)

CONTRAT DE DISTRIBUTION À UN ACTIONNAIRE intervenu en la ville de,
province de, Canada.

ENTRE: (*dénomination sociale de la personne morale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*) représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'elle le confirme;

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LA « SOCIÉTÉ »;

ET: (*dénomination sociale de la personne morale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*) représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'elle le confirme;

CI-APRÈS DÉNOMMÉE L'« ACTIONNAIRE »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES « PARTIES ».

SOCIÉTÉ	ACTIONNAIRE

CONTRAT DE DISTRIBUTION À UN ACTIONNAIRE (LCSA)

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) La SOCIÉTÉ est détenue à part entière par l'ACTIONNAIRE;
- B) La SOCIÉTÉ désire procéder à la répartition de la totalité de ses actifs et au règlement de ses passifs dans le cadre de sa liquidation volontaire, et ce, dans le but de se dissoudre;
- C) L'ACTIONNAIRE convient, en contrepartie de cette dévolution en sa faveur de tous les actifs de la SOCIÉTÉ, d'assumer la responsabilité du règlement de la totalité des passifs de la SOCIÉTÉ;
- D) Les PARTIES désirent consigner les modalités afférentes à ce transfert dans un écrit sous seing privé; et
- E) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00

INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans ce contrat et dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci s'interprètent comme suit :

0.01.01 Contrat

signifie le présent contrat, incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à l'article 10.04 du Contrat;

0.01.02 Éléments d'Actif

désigne la totalité des biens, droits, privilèges, titres, intérêts et autres éléments d'actif de la SOCIÉTÉ, où qu'ils soient situés et dans l'état dans lequel ils sont au moment de la liquidation de la SOCIÉTÉ, incluant notamment tous les biens meubles et immeubles,

SOCIÉTÉ	ACTIONNAIRE